

Directives pour le regroupement des formations BDF – Formations des hautes écoles (HES/HEP/UNI)

À savoir

- Le regroupement est demandé lorsque le diplôme (le titre délivré) est le même dans chacune des fiches. La HES-SO, par exemple, propose plusieurs mêmes formations à plusieurs endroits en Suisse romande. Comme le diplôme délivré est le même, nous devons regrouper les fiches dans une seule et même fiche.
- Le regroupement concerne plusieurs fiches à intégrer dans une seule fiche. À la fin du regroupement, un seul ID doit donc rester dans l'Admin.
- Le regroupement est demandé pour qu'il n'y ait qu'une seule fiche formation intégrée dans la base de données et les filières d'études : <https://www.orientation.ch/dyn/show/3963>
- La demande provient toujours du service de coordination (SdC / GF pour le côté Romandie). GF répartit les demandes entre les différentes personnes pour éviter qu'une seule rédaction soit, à chaque fois, sollicitée. N.B. Il se peut que la rédaction ne soit pas celle où l'institution soit située et où l'inscription se fait (cf. selon le chapitre 5 des directives).
- La personne en charge de la fiche regroupée reste en charge de cette fiche pour les actualisations futures. Si une modification doit être faite, les rédactions cantonales avertissent cette rédaction responsable qui s'occupe alors de faire les modifications.

Étapes

- La rédaction responsable sollicitée intègre les différentes parties des fiches des autres cantons dans la fiche regroupée.
- La rédaction responsable désactive, dans l'Admin, les ID des autres cantons dès que la fiche regroupée est terminée.
- La rédaction responsable avertit les différentes personnes en charge des ID inactifs. Ces dernières observent, rapidement, si des éléments importants de leurs fiches inactives sont intégrés dans la fiche regroupée. Si ce n'est pas le cas, ces personnes avertissent la rédaction responsable de ce qu'il y aurait encore à intégrer dans la fiche regroupée.
- La rédaction responsable qui s'est occupée de la fiche regroupée fait les modifications demandées et avertit à nouveau les autres rédactions.
- Les rédactions en charge des ID inactifs suppriment définitivement leur fiche une fois l'information reçue de la rédaction en charge de la fiche regroupée.
- Tous les mails sont adressés en CC au SdC.

Consignes précises pour les champs concernés par le regroupement¹

Description

- Décrire le contenu de l'offre avec une première partie présentant les éléments généraux décrivant la formation. Puis, une seconde partie présentant les éléments spécifiques (par exemple, les orientations) de chaque HES/UNI.
- Des sous-titres par thématiques sont possibles.

Plan de la formation

- **NOUVEAUTÉ** Ne plus intégrer de tableau dans ce champ. S'il y a plusieurs HES/UNI, il y aura trop d'informations dans une seule fiche. A la place des tableaux, faire un lien (cf. voir la directive, ci-dessous, sous *Lien sur le plan de la formation*).
- **N.B.** Si des nouveaux tableaux ont été créés cette année, ils sont encore gardés cette année et seront supprimés lors de l'actualisation de la fiche dès l'année prochaine.
- **N.B.** Les tableaux peuvent être laissés dans les fiches en allemand, car il n'y a, en général, qu'une seule institution alémanique qui propose la formation.

Liens sur le plan de la formation

- Lien URL **précis** sur le plan de la formation de chaque HES/UNI.
- Lien également possible sur un fichier .pdf. Un lien URL reste, tout de même, préférable.

¹ Le reste des directives pour les autres champs fait foi

Localités

Intégrer tous les lieux de la formation. Exemple : Lausanne, Sion, Fribourg, Genève

Utilisateurs/-trices responsables

- Ne mettre que la personne responsable qui s'est occupée du regroupement de la fiche.
- Si la fiche est saisie dans 2 langues, alors il y a aura, par exemple, un utilisateur responsable alémanique et un utilisateur responsable romand. Exemple : ID 31288

Cantons responsables

- Idem que pour le champ « Utilisateurs responsables », ne mettre que le canton où travaille la personne responsable du regroupement de la fiche.
- Si la fiche est dans 2 langues, alors il y a aura un canton alémanique et un canton romand qui seront saisis.
Exemple : ID 31409